



Suite à plusieurs réunions avec la direction et un CSE extraordinaire le 30 mars 2020 : Points sur le chômage partiel, arrêts maladie, œuvres sociales CSE

Décisions prises :

- Lorsqu'une entreprise entre dans les conditions de l'activité partielle et que sa demande a été validée, elle s'engage à verser 84 % du salaire horaire net (ce qui correspond à 70 % du brut) à ses salariés pendant leurs heures chômées. Chez ARGEDIS il a été négocié de maintenir la rémunération **nette à hauteur de 95%**.
- Les salariés en chômage partiel, n'auront pas d'impact sur le 13eme mois, PFA, intéressement
- Les salariés en arrêts maladie pour garde d'enfants, pathologie etc... seront impactés sur la PFA, 13eme mois, intéressement au prorata temporis à compter du 1^{er} avril 2020
- Les salariés des relais qui ont travaillé du 17 au 31 mars 2020 seront défrayés de 15 euros nets par jour travaillé : versement sur leur compte au plus tard le 15 avril
- Il n'est pas imposé de prendre une semaine de congés payés sur le mois d'avril, cela se fera sur la base du volontariat. Si vous avez posé vos congés en avril ils ne seront pas reportés.
- Le présent accord prévoit que l'alimentation du compte épargne temps (CET) soit gelé jusqu'au 31 décembre 2020, les congés payés devront être soldés au 31 décembre 2020, sinon ils seront perdus.
- Les critères pour obtenir la prime d'assiduité de 220 euros sont : aucune absence du 1^{er} mai au 31 août. Si le confinement est prolongé au-delà du 30 avril, la période de référence sera décalée.

Dispositions prises pour les œuvres sociales du CSE

- Retenues en paie chèques vacances mars, avril et mai : compte tenu de l'activité partielle du mois d'avril, il a été décidé de reporter la retenue en paie du mois d'avril sur la paie du mois de juin ce qui donne : Mars -Mai – Juin.
Livraison sur site fin mai à mi -juin suivant la reprise de fabrication du prestataire ANCV ;
- Les 2 séjours Disney qui devaient avoir lieu du 17 au 19 avril et du 24 au 26 avril 2020 sont annulés ;
- Le séjour en Guadeloupe prévu du 11 au 19 mai est également annulé ;
- Pour la croisière prévue du 28 juin au 05 juillet 2020 nous sommes en attente d'un retour du voyageur ;
- Les chèques pour les voyages qui devaient être mis à l'encaissement au 31 mars 2020 seront détruits.

Consultez régulièrement notre page FB @CGT ARGEDIS et notre site www.cgtargedis.fr , nous mettons régulièrement toutes les informations.

Nous traversons une crise sanitaire, inédite et exceptionnelle, nous vivons actuellement des moments que jamais nous n'aurions imaginé vivre, prenez soin de vous et de vos proches.

Celui qui combat peut perdre mais celui qui ne combat pas a déjà perdu
Djamila MEHIDI 06.25.89.71.06 / Jérôme DUPOUY 06.25.89.71.03